

Participants :

l'équipe enseignante : Mmes David, Gazeau, Moll, Beyer, Chartreu et Surreau, MM. Kouloundissa, Fouchier et Texereau.

les représentants des parents d'élèves : M. Ratinaud, Mme Perrin, Mme Grégoire, Mme Bechler, Mme Rullier, Mme Dieumegard, Mme Gouban, Mme Raymond, M. Simonneau

les représentants de la municipalité : M. Fouché, Mme Ledoux, adjointe chargée des affaires scolaires.

le DDEN : Mr Cercllet.

Excusées : *Mme Lambin, IEN de la circonscription de Melle, Mme Rault, enseignante.*

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Rappel sur le rôle et le fonctionnement du Conseil d'Ecole
2. La rentrée 2017-2018 : les effectifs, la répartition, les locaux
3. Les exercices de sécurité
4. Le règlement intérieur ; la Charte de la laïcité
5. Le projet d'école
 - bilan de l'année 2016-2017
 - les actions prévues pour l'année 2017-2018
6. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2018
7. L'organisation de la semaine scolaire 2018-2019

1. Rappel sur le rôle et le fonctionnement du Conseil d'Ecole.

Composition du Conseil d'Ecole

En sont membres : le directeur de l'école, qui en est également le président, les maîtres de chaque classe de l'école, y compris ceux exerçant à mi-temps ou complétant une décharge de service, les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions, les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes de l'école), le maire, le conseiller municipal chargé des affaires scolaires, le délégué départemental de l'Education Nationale, un des membres du réseau d'aide psychopédagogique intervenant dans l'école, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription, membre de droit.

Y assistent avec voix consultative pour les affaires les concernant : les personnels du réseau d'aide psychopédagogique, les médecins scolaires, les infirmières scolaires, les assistantes sociales, les agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), les représentants des œuvres post- et périscolaires en ce qui concerne leurs activités relatives à la vie de l'école.

En fonction de l'ordre du jour, le président peut inviter, après avis du conseil d'école, toute personne dont la consultation est jugée utile.

Attributions du Conseil d'Ecole

Le conseil d'école:

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis sur l'organisation d'une garderie des enfants dans les locaux de l'école en dehors des heures d'activité scolaire,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école : il donne à ce titre toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions d'intégration des enfants handicapés, les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement, les activités périscolaires, la restauration scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, l'hygiène scolaire, l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école (à ce titre, il est consulté par le maire).
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles,
- statue sur proposition de l'équipe pédagogique en ce qui concerne la partie pédagogique du projet.

En fonction de ces éléments, il adopte le projet d'école.

Fonctionnement du conseil d'école

Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Il adresse les convocations et l'ordre du jour au moins huit jours avant la date de chaque réunion. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale et les suppléants sont informés de la tenue du conseil.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre. Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire. Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe.

A l'issue de chaque séance, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire est adressé à l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription ; il est ensuite transmis à tous les membres du conseil d'école. Ce compte-rendu sera consultable sur le site internet de l'école, une copie sera fournie sur demande aux familles n'ayant pas d'accès internet.

2. La rentrée 2017-2018 : les effectifs, la répartition, les locaux.

Nouveaux membres de l'équipe enseignante : Angèle Rault qui assure la décharge de direction les jeudis et un mardi sur deux, et Pierre Fouchier, enseignant dans la classe de CP/CE1.

Les effectifs :

Total de 209 enfants répartis en 9 classes, avec 75 enfants en cycle 1, 84 en cycle 2 et 50 en cycle 3.

19 PS 29 MS 27 GS 29 CP 28 CE1 27 CE2 26 CM1 24 CM2

Effectifs en légère baisse. On espère voir arriver de nouveaux élèves.

CYCLE 1 75	CHRISTELLE BEYER 24 9PS 15MS	KOELIG DAVID 24 10PS 14MS	EMMANUELLE GAZEAU 27 27 GS	
CYCLE 2 84	CLAUDINE SURREAU 22 22 CP	PIERRE FOUCHIER 21 7 CP 14 CE1	FULGENCE KOULOUNDISSA 20 14 CE1 6 CE2	VIRGINIE CHARTREU 21 21 CE2
CYCLE 3 50	LILIANE MOLL 26 26 CM1	MANUEL TEXEREAU 24 24 CM2		

La répartition :

-Choix de faire 2 classes parallèles de PS/MS de nouveau, pour permettre une meilleure intégration des PS.

-2 autres classes sont à double niveaux du fait de l'effectif important de CP, de CE1 et de CE2.

La répartition des élèves est réfléchi et décidée en conseil des maîtres. Elle ne peut pas être communiquée avant la rentrée car les effectifs peuvent évoluer jusqu'au dernier moment ; il est également interdit d'afficher la répartition des classes à l'extérieur de l'école.

On travaille dans de bonnes conditions au cycle 2. Le travail est plus serein, malgré les doubles niveaux.

Les locaux :

-Les demandes formulées l'an dernier ont toutes abouti :

.la salle 10 a été insonorisée et équipée d'un vidéoprojecteur installé sur une potence ; Il ne manque plus que la version interactive.

.la garderie est laissée à la disposition de l'équipe enseignante sur le temps scolaire (RASED, infirmière scolaire ont déjà pu s'y installer). C'est beaucoup plus confortable.

.les engins roulants de l'école peuvent être rangés dans le modulaire du haut tous les jours excepté le vendredi où ils sont stockés dans le garage.

Mme Ledoux demande de ne pas mettre les engins roulants devant la porte du garage sinon celle-ci ne peut plus s'ouvrir.

Question des parents élus concernant les locaux :

Certains parents souhaiteraient la mise à disposition d'un lieu calme pour que leurs enfants puissent faire leurs devoirs, ou tout au moins être au calme, une étude surveillée en quelque sorte. Est-ce gérable et si oui, quelles en seraient les contraintes ?

Il est prévu d'aménager un petit coin dans la garderie avec des claustres / grilles. Cela ne pourra se faire qu'à la fin des travaux de réaménagement de la garderie.

Avec la nouvelle garderie utilisée par l'ensemble des enfants et des adultes, certaines questions se posent :

- comment se déroule désormais le goûter des petits ; la surveillance / assistance se réalise-t-elle de la même manière ?

Les ATSEM sont avec les petits et les font goûter à l'intérieur vers 15h45. Cela pose un problème pour les enfants qui prennent le car (qui n'ont donc pas de goûter) et qui prennent parfois celui des autres. Peut-être pourrait-il y avoir une récréation de 15h30 à 16h afin que le goûter ne commence réellement qu'à 16h, après le départ du bus.

-la garderie pourrait-elle être utilisée pour le goûter des enfants dès que les mauvaises conditions climatiques vont apparaître ? (plutôt qu'en plein vent sous le préau)

Les élémentaires auront le choix ou non de prendre le goûter à l'intérieur ; ils devront attendre la fin du goûter des petits.

Un petit rappel sur la surveillance des adultes dans la cour le soir afin qu'il y ait une dispersion des adultes sur la totalité de la cour pour maximiser la surveillance. Ils sont régulièrement vus par les parents assis autour de la table située vers l'algéco et la surveillance est loin d'être optimale.

Communication des élus auprès du personnel municipal ; réitération de l'importance d'avoir une surveillance active. Malgré tout, actuellement l'ambiance reste paisible.

Y-a-t-il du nouveau vis à vis de la réfection de la cour du haut ?

Travaux prévus à l'été 2018 sous condition d'obtention des subventions (mars/avril 2018). Il s'agit de changer le revêtement du sol ainsi que la grande structure.

Certains parents sont surpris du nombre important de bonbons qui sont consommés à l'école sur le temps de garderie. Comment faire en sorte de limiter les distributions et/ou échanges ?

Les parents veilleront à prévoir un nombre raisonnable de bonbons pour les anniversaires et éviteront ces derniers pour le goûter. Un mot circulera prochainement dans les cahiers de liaison.

Plus ou moins régulièrement, le repas des enfants ne respecte pas le menu mensuel distribué aux parents. Quelles sont les raisons de ces changements de dernières minutes ?

Cela peut être causé par : des grèves / l'absence d'un membre du personnel qui rend difficile d'effectuer certaines préparations / des retard de livraison / le degré de maturité de certaines denrées (fruits, légumes) / la variation du prix du poisson... Une maman, diététicienne de métier travaille en collaboration avec le cuisinier pour la confection des menus à titre bénévole. Il est à noter toutefois que ce qui est proposé au restaurant scolaire est de qualité (produits + préparation).

3. Les exercices de sécurité.

Le plan vigipirate renforcé implique que tous les portails de l'école soient verrouillés pendant le temps scolaire. L'idée d'un interphone avec télérupteur pour ouvrir le portail a été soulevée. La mairie propose d'examiner la faisabilité technique et reviendra vers la directrice pour dire ce qu'il en est.

-Le 1er exercice, exercice de sécurité incendie a eu lieu le 11/10/17 à 9h30.

On ne peut alerter l'ensemble de l'école en une seule fois. Chaque corps de bâtiment a sa propre alarme, et celle-ci n'est pas reliée aux autres.

L'exercice a duré 5 minutes 35 ; l'alerte a d'abord été déclenchée dans la classe 1 puis dans un 2^{ème} temps dans la classe 2 pour les classes 2, 3, 4 et 5 et enfin le bâtiment où se trouvent les classes 9, 7 et 8. La classe 10 a été évacuée suite au mouvement des autres classes ; il en est de même pour la classe de Mme David qui était en salle de motricité.

Cet exercice était planifié ; le prochain sera un exercice surprise.

-Le 2ème exercice, exercice de sécurité « Attentats/Intrusion » aura lieu le 09/11/17 à 10h.

Il est difficile de trouver un signal qui soit à la fois discret et efficace. Le signal retenu est 1 coup bref avec la corne de brume. Pour les plus petits (jusqu'au CE1) il ne sera question que d'un jeu : « cache-cache » « fourmis » « escargots » ; pour les plus grands il s'agira de s'entraîner à se cacher.

-Le 3ème type d'exercice aura lieu plus tard dans l'année ; il s'agira d'un exercice de confinement tel qu'il pourrait être mis en place en cas de forte tempête... La corne de brume (3 sonneries très longues) donnera le signal d'un regroupement dans les locaux de la cour du haut qui sont tous équipés de sanitaires et de téléphones. Un sac de survie a été prévu dans ces 2 lieux (classes maternelles et classe 10, salle de motricité).

4. Le règlement intérieur, la Charte de la laïcité.

Lecture du règlement et modifications des points 1 et 3.

Modification du point 1 : "*Les enfants de maternelle seront systématiquement accompagnés jusqu'à la classe par une personne habilitée.*"

Modification du point 3 : "*Aucun enfant, même accompagné d'un adulte n'a le droit de pénétrer dans l'enceinte scolaire avant les horaires d'ouverture sauf s'il se rend à la garderie.*"

Le règlement intérieur réactualisé a été adopté à l'unanimité ; il va prochainement circuler dans les cartables pour signature.

5. Le projet d'école : bilan de l'année 2016-2017 ; actions prévues pour l'année 2017-2018

Bilan de l'année 2016 - 2017

Axe 1 : Assurer la maîtrise par tous les élèves des instruments fondamentaux de la connaissance à la fin de l'école élémentaire.

-Poursuite du travail d'élaboration de programmations de cycles en liaison avec les nouveaux programmes.
-Reconduction des mises en situation de communication réelle (participation au Prix des Incorruptibles, renseignement du site de l'école, présentation orale de productions d'écrits, correspondance scolaire, utilisation de la messagerie...)

Axe 2 : Favoriser la différenciation pédagogique pour prendre en compte l'hétérogénéité des élèves.

-Poursuite du travail d'élaboration de programmations de cycles en liaison avec les nouveaux programmes et d'outils d'évaluation (carnet de réussite,...)
-Décloisonnement, soutien avec l'aide des enseignantes de maternelle.

Axe 3 : Le parcours de l'élève ; de l'école au collège.

Parcours culturel :

Parcours culturel :

-objectif non atteint quant à la mise en place d'un carnet numérique culturel faute d'un accès à Folios et d'une formation nous permettant de l'utiliser; réflexion à mener quant à la conception d'un outil papier numérisable.
-Poursuite des actions culturelles visant à l'obtention d'une mémoire culturelle commune riche et variée (cinéma, spectacles vivants, chorale).
- projet cirque.

Action passerelle pré-scolaire / cycle 1 :

Reconduction de l'action.

Passerelle CM2 / 6ème :

Reconduction de l'action.

Actions prévues pour l'année scolaire 2017 - 2018 :

Les axes de travail concernent le langage, l'écrit et le parcours culturel de la PS au CM2. S'inscrivent dans ce projet également l'action passerelle avec le pré scolaire et celle avec le collège.

Les APC sont consacrées à un travail visant l'amélioration des conditions d'apprentissages des élèves.

Dans le cadre du projet d'école, les actions suivantes seront proposées à tous les enfants de l'école :

➤ **Spectacle vivant (CUMAV)**

Dans le cadre des spectacles vivants « L'enfant et le théâtre » proposés par Scènes Nomades en partenariat avec la CUMAV, chaque élève de l'école assistera à une représentation dans l'année.

Les élèves de cycle 1 iront voir le spectacle de marionnettes « Piccoli Sentimenti » présenté par le Tof Théâtre à Melle le jeudi 30 novembre 2017.

Les élèves de cycle 2 assisteront au spectacle « Et après, c'est quoi ? » alliant chanson, poésie et film d'animation à Azay le Brûlé le jeudi 26 ou le vendredi 27 avril 2018.

Pour le cycle 3, le spectacle de théâtre « Les discours de Rosemarie » par la Compagnie La Petite Fabrique aura lieu à Brioux sur Boutonne entre le 27 et le 30 mars 2018.

➤ **CINEMA :**

Ecole et cinéma :

Comme annoncé et présenté lors de la réunion de rentrée, le projet ECOLE ET CINEMA est reconduit cette année pour l'ensemble des classes du cycle 2 et 3. Chaque classe ira voir 3 films au cinéma de La Crèche.

-CYCLE 2 : *Shaun le mouton, Katia et le crocodile, les aventures de Robin des bois*

-CYCLE 3 : *Le garçon et le monde, un anima, des animaux, Paper Moon*

Les élèves de GS, CP, CE1 et CE2 iront voir « Shaun le mouton » le jeudi 7 décembre.

Le mardi 12 décembre, les classes de CM1 et CM2 verront le film « Le garçon et le monde ».

Maternelle et cinéma:

Les deux classes de PS-MS se déplaceront au cinéma de La Crèche si la programmation est intéressante. Nous envisageons la possibilité d'aller au CAC mais les tarifs sont plus élevés.

Ces deux actions sont conditionnées par le financement des déplacements ; municipalité : 1500€ par année civile ; APE : l'année scolaire passée : 1500€

➤ **Chorale :** de la classe de GS/CP au CM2

Les objectifs de cette action sont de faire apprendre aux enfants une sélection de chants proposés par Nathalie Brissonnet, conseillère pédagogique départementale en éducation musicale et de les interpréter lors d'une rencontre avec d'autres enfants du secteur devant un public, dans un lieu approprié, en dehors de l'école et de la classe.

Ce projet n'a pas encore débuté.

➤ **Action passerelle pour les PS**

Nous reconduisons l'action Passerelle avec la structure Petite enfance de Celles sur Belle. Cette action permet aux futurs élèves de PS de découvrir et de se familiariser avec l'école, les locaux et le personnel.

Chaque année le bilan est très positif, la rentrée en PS est facilitée car les petits sont vite à l'aise dans les classes.

Nous proposerons aux enfants inscrits une séance par période à partir du mois de janvier.

Les deux classes de PS-MS y participent et reçoivent chacune un groupe d'enfants par période.

Pour les enfants qui n'auront pas pu participer à l'action, une matinée Portes-ouvertes est prévue au mois de mai.

Une matinée culturelle organisée par la structure petite enfance sera offerte aux élèves de PS et MS le vendredi 6 avril à l'Abbaye de Celles sur Belle.

➤ **Action passerelle CM2/6^{ème}**

Cette action permet de faciliter l'intégration des futurs 6^{èmes} dans leur nouvel environnement scolaire.

Chaque année, au printemps, les délégués de 6^{èmes}, de préférence anciens élèves de l'école de Fressines, viennent en classe, accompagnés d'un professeur de collège ou de la CPE, échanger avec les actuels CM2.

Au mois de juin la classe de CM2 visite le collège et fin juin, chaque famille doit aller y inscrire son enfant. Ce moment peut encore être l'occasion d'un rendez-vous ou d'une visite.

➤ Les GS et les classes de cycle 2 et cycle 3 participeront au **prix des incorruptibles**.

Les enfants de la GS au CM2 ont jusqu'au mois de mai pour lire seuls ou à l'aide de leur enseignant une sélection de 5 à 7 ouvrages.

Après les dernières lectures, il y aura une période d'échanges pour défendre son livre préféré. Ce qui permettra de travailler le langage argumentatif et éventuellement l'écrit argumentatif pour les plus grands. Au final, chaque enfant participera au vote en faveur de son livre préféré. C'est l'occasion d'aborder des notions d'instruction civique dans le cadre de la tenue du bureau de vote.

➤ **Lire et Faire Lire :**

Lire et faire lire a pour objectif de mobiliser les seniors pour une transmission intergénérationnelle du goût de la lecture aux jeunes enfants. Ce sont des lecteurs bénévoles, retraités, recrutés et formés par la ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres, qui viennent faire des lectures à des petits groupes de 5 ou 6 élèves, deux fois par semaine, le mardi et jeudi matin sur des séances de 30 mn.

Cette intervention a commencé aujourd'hui et durera sur les périodes 2, 3 et 4 (jusqu'au 6 avril).

Le dispositif concerne les classes de GS, CP, CP/CE1 et CE1/CE2.

Les lectures sont choisies par les enseignants.

➤ **USEP :**

Cette année, comme l'année dernière, toutes les classes de l'école sont affiliées à l'USEP.

Dans le cadre de cette affiliation, auront lieu des rencontres entre les classes de notre école et des classes d'autres écoles et/ ou une à deux rencontres de masse sous l'égide du Comité USEP de la Circonscription : Journée Course longue et orientation en forêt de l'Hermitain pour les classes de l'élémentaire et/ou du Comité USEP départemental : Printemps des Maternelles pour les élèves de Cycle 1, Petit Tour USEP pour les CP et CP/CE1, Journée raid Multi-activités pour les CP, CP/CE1 et CE2 et rencontre Basket pour les CE2.

L'adhésion à l'USEP permet également aux élèves de nos classes d'utiliser des lots de matériel sportif qui circulent dans la circonscription sous conditions de réservation préalable.

À Fressines, l'entraînement pour la course longue a lieu en mars / avril. Toutefois, à la demande de plusieurs parents, en octobre 2018, les enfants de Fressines pourront participer à la coulée verte sous la bannière de l'école ; ceci restera à l'initiative de chaque parent à qui sera transmis le code école.

➤ **CIRQUE :**

Ce projet, intégré au projet d'école, vise à développer des connaissances culturelles sur le milieu circassien, à développer des aptitudes physiques: force, souplesse, équilibre, coordination, motricité fine et développer des capacités artistiques imaginatives et créatrices tout en mobilisant des compétences langagières (compréhension, mémorisation, littérature, vocabulaire, productions d'écrit), et en favorisant la mise en place d'activités diverses dans le domaine des arts visuels. Il participe également à l'éducation à la citoyenneté.

L'association « Cirque en Scène » interviendra à partir du 20/11, à raison de 11 séances de pratique des arts circassiens par classe, en salle de motricité. En aboutissement de ce projet, un spectacle sera présenté le 23 juin.

Pour son financement, l'APE interviendra à hauteur de 4000€ et la coopérative scolaire financera le reste.

La mairie se propose de participer financièrement au projet ; une demande de subvention exceptionnelle sera transmise par l'école avec budget prévisionnel.

Les parents pourront veiller à vérifier les garanties proposées par leur assureur car le contrat d'établissement ne permet pas de prendre en charge les dommages matériels et corporels liés aux activités obligatoires ayant lieu sur le temps scolaire et dans l'enceinte de l'école : c'est l'assurance individuelle de l'enfant qui le couvre.

Autres activités

- Lambon CM : voile, kayak, canoë jusqu'au 16 novembre.

Pour les CM2, une journée « descente de la Sèvre » en kayak a remplacé les 2 dernières séances initialement prévues au Lambon. 6 adultes étaient présents le lundi 6 novembre pour encadrer cette activité. Tout s'est bien déroulé.

- Ping Pong pour les CM et les CE2
- Vélo : GS, GS et CP et CP/CE1(en mai, P'tit tour USEP)

Les enfants des classes de GS, de CP et de CP/CE1 participeront à un cycle vélo afin de se préparer au p'tit tour USEP au mois de mai pour les 2 classes de cycle 2. Pour les GS, ces séances vélo s'inscrivent dans la programmation annuelle des activités sportives.

○ Piscine :

L'activité natation, à la piscine d'Aquamelle, a concerné les classes de CP et CP/CE1 du 12 septembre au 14 novembre soit 8 séances. Nous avons eu la chance durant cette période de pouvoir faire davantage de groupes puisque un groupe d'élèves a été pris en charge par une stagiaire MNS.

Les classes de GS et CE1/CE2 se rendront à la piscine quant à elles le jeudi après-midi, sur 9 semaines, du 26 avril au 21 juin et les CE2 iront à la piscine de Celles en juin.

Les enseignants remercient les parents qui accompagnent les classes ; rappelons que sans parent disponible, l'activité ne pourrait être maintenue.

- Toutes les classes bénéficient d'un abonnement presse ou littérature enfantine financés par l'APE.

○ Le site internet de l'école sera renseigné régulièrement, dans la mesure du possible. Il nous permet de donner plus de sens aux apprentissages et d'améliorer les compétences du B2i.

Un lien existe entre « Fressinet » et le site de l'école.

6. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2018.

Les enfants nés en 2015 et susceptibles de faire leur entrée en PS en septembre 2018 sont au nombre de 25 ; les 24 CM2 partiront vraisemblablement au collège.

Les effectifs pour l'année scolaire 2018/2019 pourraient être de 211 élèves.

Les admissions à l'école, après inscription en mairie, auront lieu du 23 avril au 4 mai 2018.

7. L'organisation de la semaine scolaire 2018-2019.

Les membres du conseil d'école ont donné leur avis sur l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée prochaine ; les résultats du vote vont dans le sens du maintien du rythme actuel de 4 jours et demi.

Vote à bulletin secret : 4 jours : 8

4 jours et demi : 11

blanc : 2

La mairie précise qu'elle est capable de gérer une organisation sur 4 jours comme sur 4 jours et demi.

Le conseil municipal tiendra compte du résultat du sondage présenté par les parents élus et du choix du conseil d'école ; il se déterminera à son tour et transmettra son avis au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

La séance est levée à 20h30.

Le secrétaire :

Pierre Fouchier

La présidente :

Claudine Surreau